houille, les minerais, les briques réfractaires, les plâtres de la vallée de la Dheune et du Charolais. C'est à Chagny qu'avaient, en 1365, établi leur quartier général les compagnies franches appelées les Ecorcheurs ou les Tard-Venus. »

CHAGOT (Jules), industriel et homme politique, né à Paris en 1803. Après avoir dirigé la cristallerie de Montcenis (1828-1830), il prit, en 1835, la direction des établissements métallurgiques du Creuzot, qu'il abandonna l'année suivante pour s'occuper exclusivement de l'exploitation des houillères de Blangy. M. Chagot donna une impulsion considérable aux travaux exécutés dans les houillères, où il employa bientôt plus de 3,000 ouvriers, s'occupa particulièrement du bien-être de la population attachée à son industrie et créa des écoles gratuites, des associations de secours et de prévoyance. Membre du conseil général de Saône-et-Loire en 1854, il fut élu, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de ce département par 17,907 voix en 1863 et réélu en 1869 par 14,491. En 1868, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur. Bien que faisant partie de la majorité qui vota constamment pour la politique impériale, M. Chagot signa, le 4 septembre 1870, la proposition de déchéance de l'Empire faite par M. Thiers. Depuis la révolution de septembre, il a vécu dans la retraite.

CHAHAIGNES, village de France (Sarthe), sur la rive droite du Loir, cant. et à 5 kilom. de La Chartre, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Calais, à 45 kilom. du Mans; 1,480 hab. Papeterie, tuilerie, four à chaux. Eglise romane.

Cette localité a été le théâtre d'un combat entre les Français et les Prussiens le 9 janvier 1871. L'amiral Jauréguiberry, qui commandait en chef le 16e corps de la deuxième armée de la Loire, jugea avec raison que la position occupée par ses troupes était sérieusement menacée et donna l'ordre au général Barry, commandant la deuxième division de ce corps, de défendre Chahaignes le plus longtemps possible, car l'occupation de ce point était de la plus haute importance pour favoriser la retraite de nos troupes sur Le Mans.

Toutes les forces du général Barry, à Chahaignes, étaient disposées derrière la Venne, avec une grand'garde du 66e au moulin de Saint-Blaise; le 3e bataillon du 31e de marche, ayant à sa gauche un détachement du 38e, appuyait sa gauche au château de Benchart; le 2e bataillon du 31e occupait les hauteurs entre la ferme du Pressoir et Chahaignes; les chasseurs à pied et les mobiles de la Dordogne étaient établis à Chahaignes même. Le 8e mobiles formait la réserve.

Une section de la 19e batterie du 9e régiment, établie au-dessus du Pressoir avec 2 mitrailleuses, complétait cette défense, en prenant d'écharpe la route du Mans, tandis que la 2e section de la même batterie battait, des Héraudières, la route de L'Homme à Chahaignes.

Ces dispositions, quoique bien prises, étaient malheureusement incomplètes, comme le fait très-bien remarquer le général Changy (la *Deuxième armée de la Loire*), dont nous suivons le récit. Il eût fallu occuper la crête de la Corbinière, en face du château de Benchart, afin de garder les deux flancs du défilé que traverse la route qui mène de L'Homme au Mans par Saint-Pierre-du-Lorouer. On eût ainsi battu à revers le village même de L'Homme, en occupant les hauteurs d'où l'ennemi, le lendemain, pouvait contre-battre nos batteries et lancer ses obus jusque sur nos positions.

Le 9, au matin, des colonnes prussiennes débouchèrent de la Maladrerie, se dirigeant sur Saint-Pierre-du-Lorouer. Accueillies par un feu bien nourri de nos pièces de 4 et de nos mitrailleuses, elles ne tardèrent pas à rétrograder; mais bientôt une batterie ennemie s'établit à L'Homme et essaya de nous chasser du Pressoir. Mais notre artillerie, parfaitement dirigée, la contraignit à reculer jusqu'à la Gondonière, où 6 autres pièces vinrent la renforcer. Dès lors, malgré la distance, elle put régler son tir avec une grande justesse. En même temps, des hauteurs de la Corbinière, une troisième batterie prussienne tirait à toute volée, lançant ses projectiles jusqu'en arrière de nos lignes, dans un ravin où elle supposait qu'étaient massées nos réserves.

D'autre part, la fusillade crépitait sur tout le front des positions. Le 31e de marche, écrasé par des feux supérieurs, reculait lentement, mais sans cesser de combattre, ce qui permit à l'ennemi de franchir la Venne. La situation devenait périlleuse pour nos troupes, qui pouvaient être tournées par la forêt de Berfay. Pour parer à ce danger, le général Barry donna l'ordre au 8e mobiles d'en garder les passages, tandis que nos pièces des Héraudières arrêtaient une colonne ennemie qui cherchait à débarrasser le chemin de L'Homme à Chahaignes des obstacles que nous y avions placés, dans l'intention de s'emparer de ce dernier village.

Il était dix heures, et l'amiral Jauréguiberry, comprenant tout ce que la position avait de critique, pressait l'arrivée des renforts. Mais déjà les Prussiens avançaient en force sur le plateau de Chahaignes, précédés de pièces de montagne qui, tirant à mitraille, jetèrent le désordre dans nos rangs. Devant des forces d'une supériorité considérable, nos troupes durent abandonner leurs positions et reculer, la droite sur Château-du-Loir par Flée, la gauche sur Jupilles par la forêt de Berfay. La retraite s'opéra d'ailleurs en bon ordre et sans accident.

Dans le combat de Chahaignes, nos soldats déployèrent une grande vigueur, car ils luttaient contre une masse de 8,000 hommes d'infanterie que soutenait une excellente artillerie, et ils firent payer cher à l'ennemi le succès de son attaque. De notre côté, nous comptions 12 officiers et 350 hommes tués, blessés ou disparus.

CHAHO (J.-Augustin), écrivain français, né à Tardets (Basses-Pyrénées) en 1811, mort en 1858. Il fit à diverses reprises des voyages en Espagne, s'occupa beaucoup de la langue et de la littérature basques et employa ses loisirs à la composition d'un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: l'*Espagnolette de Saint-Leu, calcul rationnel des probabilités sur la fin tragique du prince de Condé* (1841, in-8°); *Philosophie des religions comparées* (1846-1848, in-8°); *Histoire primitive des Euskariens-Basques, langue, poésie, mœurs et caractère de ce peuple* (1847, in-8°); *Safer et les houris espagnoles*, (1854, 2 vol. in-8°); *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques*, 1830-1835, dont la 2e édition a paru en 1865 (in-8°); *Dictionnaire français-basque-espagnol et latin* (1856, 2 livraisons in-4°), etc.

CHAHRIVER (*le prince des métaux*), quatrième Amschaspand, dans la théogonie des parses. Il préside aux mines et a pour ennemi Savel, un des Devs. Le sixième mois lui est consacré et porte son nom.

CHAIGNET (Anthelme-Edouard), professeur et écrivain français, né à Paris en 1819. Il fit ses études au Prytanée militaire de La Flèche, où il fut successivement répétiteur 1839) et professeur de seconde (1845). Par la suite, M. Chaignet se fit recevoir agrégé et il passa son doctorat ès lettres en 1863. Cette même année, il fut nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, où il est resté depuis lors. En 1868, il a été décoré de la Légion d'honneur. Lors des élections au Sénat (30 janvier 1876), il posa sa candidature dans la Vienne, se déclara dans sa profession de foi partisan de la République conservatrice et ne fut point élu. Ce remarquable érudit est l'auteur de plusieurs ouvrages très-estimés. Nous citerons de lui: les *Principes de la science du beau* (1860, in-8°); *De la psychologie de Platon* (1862, in-8°), thèse pour le doctorat, qui fut couronnée par l'Académie française; *De iambico versu* (1863, in-8°), thèse; *Des formes diverses du chœur dans la tragédie grecque* (1865, in-8°); la *Vie de Socrate* (1869, in-12); la *Vie et les écrits de Platon* (1871, in-12), ouvrage auquel l'Académie française a décerné un prix; *Pythagore et la philosophie pythagoricienne* (1873, 2 vol. in-8° et in-12); *Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin d'après les principes de la philologie comparée* (1874, in-8°); la *Philosophie de la science du langage, étudiée dans la formation des mots* (1875, in-12).

CHAILLAC, bourg de France (Indre), cant. et à 8 kilom. de Saint-Benoît-du-Sault, arrond. et à 28 kilom. du Blanc; pop. aggl., 408 hab. — pop. tot., 2,651 hab. Ruines du château de Brosses; dolmens et menhir sur son territoire.

* **CHAILLAND**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Laval, sur la rive gauche de l'Ernée; pop. aggl., 572 hab.— pop. tot., 2,340 hab. Moulins à farine, à huile et à tan.

* **CHAILLE** s. f. — Pierres cassées en menus morceaux pour couvrir les routes. ‖ Rognons de calcaire siliceux, coupant des assises inférieures de marnes dans le terrain jurassique.

* **CHAILLÉ-LES-MARAIS**, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Fontenay-le-Comte, sur un renflement du sol, environné de marécages; pop. aggl., 775 hab. — pop. tot., 2,368 hab. Fabrique de toiles communes. « Au moyen âge, dit M. Ad. Joanne, c'était encore une île entourée des eaux de la mer, et tous les villages des environs sont construits sur d'anciennes îles qui formaient une espèce de chaînon se dirigeant de l'E. à l'O. »

* **CHAILLY-HONORÉ** (Nicolas-Charles), médecin. — Il est mort à Paris en 1866.

* **CHAÎNETTE** s. f. — Helminth. Syn. de CATÉNULE.

CHAIROU (Emile), médecin français, né à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise) en 1832. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur. M. Chairou est attaché depuis quelques années à l'asile du Vésinet, en qualité de médecin inspecteur consultant. Il s'est fait connaître par quelques ouvrages estimés. Nous citerons de lui: *Relation d'une épidémie de rougeole et de suette miliaire observée à Rueil* (1863, in-8°); *Etude clinique sur les tumeurs fibreuses de la fosse iliaque* (1864, in-8°); *Relation d'une épidémie de variole et de varioloïde* (1866, in-8°); *Etude sur le service médical de l'asile impérial du Vésinet* (1869, in-8°); *Epidémie et contagion* (1870, in-8°); *Etudes cliniques sur l'hystérie, nature, lésions anatomiques, traitement* (1870, in-8°).

* **CHAISE** s. f. — Astron. Nom donné quelquefois à la constellation de Cassiopée.

* **CHAISE-DIEU** (LA), bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. E. de Brioude, sur un plateau; pop. aggl., 1,242 hab.— pop. tot., 1,736 hab.

CHAISE-LIT s. f. Chaise ou fauteuil, dont le coussin se dédouble sur deux supports, de manière à former un lit de repos. ‖ Pl. des CHAISES-LITS.

CHAIX (Bernard-Cyprien), homme politique français, né à Gap le 11 novembre 1821. Il fit ses études de droit, puis il revint dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. Républicain convaincu, M. Chaix fut élu dans les Hautes-Alpes représentant du peuple à l'Assemblée législative. Il alla siéger à gauche, vota constamment avec la minorité républicaine, fit une opposition des plus vives à toutes les mesures de réaction adoptées par la majorité, de concert avec Louis Bonaparte, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Chaix reprit l'exercice du barreau à Gap. Resté fidèle à ses convictions, il fut l'adversaire constant du régime impérial et se porta candidat de l'opposition à Gap contre M. Clément Duvernois lors des élections du Corps législatif en 1869. Il échoua contre ce dernier, en faveur de qui s'étaient mises en campagne toutes les influences gouvernementales. Après le 4 septembre 1870, M. Chaix fut nommé préfet des Hautes-Alpes par le gouvernement de la Défense. Ses concitoyens le nommèrent député à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, par 11,533 voix; mais, comme il n'avait pas donné sa démission de préfet dans le délai légal, son élection fut annulée. Sous le gouvernement de M. Thiers, M. Chaix fut maintenu à la préfecture des Hautes-Alpes. Il donna sa démission après le 24 mai 1873, lors de l'avénement du gouvernement de combat, et vécut dans la retraite jusqu'aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés. M. Chaix posa alors sa candidature dans l'arrondissement de Gap. « La République, dit-il dans sa profession de foi, est aujourd'hui le gouvernement légal du pays; la raison, la nécessité commandent de l'accepter sur le seul terrain de conciliation où puissent se rencontrer les hommes de bonne volonté et comme le seul moyen de fermer irrévocablement la porte aux révolutions. La clause de révision n'a pas été inventée pour servir de champ de bataille aux passions des partis. J'estime, quant à moi, qu'il ne faudra en user qu'avec une grande prudence, pour consolider l'édifice et non pour le démolir. » M. Chaix ne trouva pas de concurrent. Elu député par 10,902 voix, il est allé siéger dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il a constamment voté.

* **CHAIX D'EST-ANGE** (Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Charles), jurisconsulte, magistrat et homme politique.— Il est mort de la rupture d'un anévrisme dans son hôtel de la rue Saint-Georges le 15 décembre 1876. Depuis 1867, il n'avait presque plus fait parler de lui; rapporteur des pétitions qui demandaient au Sénat la liberté de l'enseignement supérieur, il avait conclu contre les pétitionnaires, mais sans verve et sans éclat. Son grand talent de parole faiblissait de plus en plus, et il ne prit point part aux dernières discussions sénatoriales sous l'Empire. A partir de la révolution du 4 septembre 1870, il vécut dans une retraite profonde. Chaix d'Est-Ange, lorsqu'il mourut, était à peu près complétement oublié.

CHAIZE-LE-VICOMTE (LA), bourg de France (Vendée), arrond. et à 10 kilom. E. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,067 hab. — pop. tot., 2,445 hab. Commerce de porcs; exploitation de kaolin.

CHAKATEUCLI ou **CHAKAKOLIOUHQUI**, dieu du commerce, chez les Aztèques. Sa fête, qui avait lieu deux fois dans l'année, était ensanglantée par des sacrifices humains.

* **CHALABRE**, petite ville de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. S.-O. de Limoux, sur le Lhers; pop. aggl., 1,816 hab. — pop. tot., 2,127 hab. Importantes manufactures de draps, filatures de laine, teinturerie; fabriques de bonneterie, de nouveautés, de chapeaux, de fer, de jayet, de peignes; tanneries, moulins à farine et à foulon. Cette ville « était, au moyen âge, dit M. Ad. Joanne, la capitale du petit pays de Kercorbis. »

CHALAIN (Louis), membre de la Commune de Paris, né au Plessis-Dorin (Loir-et-Cher) en 1845. En 1870, il habitait depuis quelques années Paris, où il exerçait la profession d'ouvrier tourneur en cuivre. Il était affilié à l'Internationale et surveillé de près par la police de l'Empire. En 1870, il fut impliqué dans le fameux complot des bombes Lepet, qui se dénoua devant la haute cour de Blois. Comme il était doué d'une voix sonore, ce fut lui que ses coaccusés chargèrent de lire leur défense collective, rédigée par Theisz et Arrial; il fut condamné à deux mois de prison pour participation à une société secrète. Ce procès l'avait mis en évidence. Aux élections du 6 novembre 1870, il fut nommé adjoint à la mairie de Grenelle; il était en même temps chef de bataillon dans la garde nationale. Aux élections communales, il fut élu par 4,545 voix, sur 11,394 votants. Son rôle à la Commune fut absolument nul; il fut, le 25 avril, adjoint à la commission de sûreté générale et ne fit en aucune façon parler de lui. Aux journées de mai 1871, il parvint à s'échapper de Paris et se retira en Autriche, où il entra en qualité d'ouvrier chez un fabricant d'argenterie de Vienne.

* **CHALAIS**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Barbezieux, au confluent de la Tude et de la Viveyronne; pop. aggl., 744 hab. — pop. tot., 775 hab. Cette ville resta longtemps au pouvoir des Anglais. En 1452, Charles VII l'assiégea; un de ses capitaines la prit et passa au fil de l'épée tous ses habitants, qui avaient pris parti pour les Anglais.

* **CHALAMONT**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. E. de Trévoux; pop. aggl., 1,147 hab. — pop. tot., 1,810 hab.

* **CHALANDON** (Georges-Claude-Louis-Pie), prélat français. — Il est mort à Aix en février 1873. L'archevêque d'Aix était un prédicateur distingué. Outre sa *Vie de Mme de Menajès*, il a publié l'*Eloge funèbre de la comtesse de Salse-d'Apremont* (1850, in-8°); l'*Oraison funèbre de Mgr Devie* (1852, in 8°) et *Souvenirs et exemples* (1845, in-18), petit livre qui a été souvent réédité.

CHALASTODERMIE s. f. (ka-la-sto-dèr-mî — du gr. *chalastos*, relâché; *derma*, peau). Pathol. Relâchement de la peau. ‖ Syn. de DERMATOLYSIE.

CHALAZONÉPHRITE s. f. (ka-la-zo-né-fri-te — du gr. *chalaza*, grêle, et de *néphrite*). Pathol. Maladie dans laquelle le rein se remplit de granulations.

CHALBÈS, héraut d'armes de Busiris. Il tomba sous les coups d'Hercule.

CHALCIMON s. m. (kal-si-mon). Entom. Syn. de PHOLIDOTE.

CHALCIOPE, fille d'Eurypyle, roi de l'île de Cos. Aimée d'Hercule, elle en eut Thessalus. ‖ Fille d'Eétes, roi de Colchide, et épouse de Phrixus, qui la rendit mère de quatre fils, Mélas, Argus, Phrontès et Cytissorus. ‖ Fille de Rhéxénor ou Chalcodon et seconde femme d'Egée.

CHALCIS, une des filles d'Asopus et de Métope. Elle donna son nom à la ville de Chalcis, en Eubée.

CHALCODON, habitant de l'île de Cos, qui blessa Hercule dans un combat nocturne, lorsque ce héros vint attaquer l'île. ‖ Eubéen, fils d'Abas, roi des Chalcidiens. Il fut tué par Amphitryon. ‖ Un des Egyptides, époux de la Danaïde Rhodie. ‖ Un des poursuivants d'Hippodamie. ‖ Père d'Eléphénor, un des amants d'Hélène. ‖ Père de Chalciope, seconde femme d'Egée. Il porte aussi le nom de Rhéxénor.

CHALCOMÉDUSE, femme d'Arcésius, mère de Laërte et aïeule d'Ulysse.

CHALCON, écuyer d'Antiloque, qui lui avait été confié par Nestor. Séduit par les charmes de Penthésilée, reine des Amazones, il passa du côté des Troyens, tomba sous les coups d'Achille et fut mis en croix par les Grecs. ‖ Père de Bathyclès, qui périt au siége de Troie.

* **CHALÈPE** s. m. — Syn. de CALÈPE.

CHALINITIS (*qui met un frein*), surnom de Minerve, à Corinthe, tiré de ce que la déesse, avant de donner Pégase à Bellérophon, avait dompté le cheval divin et lui avait mis un frein.

* **CHALLAMEL** (Jean-Baptiste-Marie-Augustin), littérateur. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce remarquable et savant écrivain: le *Rosier*, opéra-comique en un acte, musique de H. Potier (1859, in-12); *Précis de l'histoire et de l'insurrection de l'Inde*, avec Revoil; *Histoire du Piémont et de la maison de Savoie* (1860, in-4°); *Histoire inédite des papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours* (1860, in-8°); l'*Ancien boulevard du Temple* (1873, in-16); *Histoire de la mode en France* (1874, in-8°), ouvrage curieux et plein d'érudition; les *Amuseurs de la rue* (1875, in-12); le *Roi d'une île déserte* (1875, in-12). Le VIIIe et dernier volume de ses *Mémoires du peuple français* a paru en 1873. Cet ouvrage, le plus remarquable et le plus important de ceux qu'il a publiés, a été couronné par l'Académie française.

* **CHALLANS**, ville de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N. des Sables-d'Olonne; pop. aggl., 1,775 hab. — pop. tot., 4,631 hab. Commerce de bestiaux; filature, poteries. Exploitation de tourbières aux environs; ocres de plusieurs couleurs. Menhir.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul-Armand), écrivain et homme politique français, né à Avranches le 19 mai 1827. Après avoir fait d'excellentes études au lycée Saint-Louis, à Paris, il fut admis à l'Ecole normale supérieure (1846) et obtint, en 1849, le premier rang au concours d'agrégation de philosophie. Cette

même année, M. Challemel-Lacour fut chargé de professer la philosophie à Pau, d'où il fut envoyé au lycée de Limoges en 1851. Lors du coup d'Etat de 1851, M. Challemel-Lacour se prononça avec énergie contre l'odieux attentat qui devait livrer la France au despotisme le plus démoralisant. Jeté en prison, il fut, au bout de quelques mois de détention, frappé de proscription (1852), et il alla demander un asile à la Belgique. Possédant une haute culture intellectuelle, à laquelle il joignait, dès cette époque, un talent de parole des plus remarquables, le jeune professeur fit, avec un grand succès, des conférences à Bruxelles et à Anvers, puis il voyagea en Allemagne et en Italie, se rendit en Suisse et fut chargé en 1856 de professer la littérature française au Polytechnicum de Zurich. De retour en France après l'amnistie de 1859, M. Challemel-Lacour voulut faire un cours public sur les beaux-arts, mais son cours fut interdit par l'autorité administrative. Il se livra alors à des travaux critiques et littéraires, publia une traduction de l'*Histoire de la philosophie*, de Ritter (1861, 3 vol. in-8°), et fut attaché comme critique au journal le *Temps*. Il collabora ensuite à la *Revue nationale*, à la *Revue moderne*, à la *Revue des cours publics*, à la *Revue des Deux-Mondes*, dont il fut le gérant pendant quelques mois, et donna à ces divers recueils quantité d'articles artistiques, littéraires et philosophiques qui attestaient un talent des plus remarquables. Une étude sur Guillaume de Humboldt, intitulée la *Philosophie individualiste* (1864, in-18), qui parut dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, fut très-appréciée par ceux à qui étaient familières les études philosophiques. Devenu directeur de la *Revue politique*, recueil qui fit une vive opposition à l'Empire, il fut poursuivi, en 1868, pour avoir ouvert dans la *Revue* une souscription destinée à élever un monument à Baudin, compris dans le retentissant procès qui fit la soudaine réputation de M. Gambetta et condamné, le 14 novembre, à 2,000 francs d'amende. Le lendemain de la chute de l'Empire, le 5 septembre 1870, M. Challemel-Lacour fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale préfet du Rhône. Il accepta ces fonctions, non sans une certaine épouvante, selon ses expressions, car il savait qu'il allait se trouver dans une situation singulièrement grave et difficile. Avant Paris, Lyon avait proclamé la République, et un comité de salut public s'était installé à l'Hôtel de ville. Lorsqu'il arriva dans cette ville, le 6 septembre, M. Challemel-Lacour dut parlementer avec le comité, qui avait concentré entre ses mains tous les pouvoirs et qui consentit, non sans peine, à le reconnaître comme le délégué du gouvernement central. Dans l'état d'effervescence où se trouvaient les esprits, il s'attacha à les calmer, voulant éviter tout conflit, dont les conséquences pouvaient être terribles. Grâce à son sang-froid, à sa prudence doublée d'énergie, il parvint à contre-balancer l'influence du comité de salut public, à faire mettre en liberté les prisonniers politiques incarcérés le 4 septembre et à faire procéder, le 15 et le 16 septembre, à l'élection d'un conseil municipal qui remplaça le comité révolutionnaire; mais la grande majorité du conseil municipal appartenait au parti ultra-radical, et le préfet du Rhône dut employer toute son autorité à le maintenir dans la voie de la modération, tout en se voyant contraint de céder quelquefois, pour ne pas perdre toute influence et pour éviter un conflit. Le 28 septembre, à l'instigation de Cluseret, les meneurs des clubs organisèrent une manifestation qui força les portes de la préfecture. M. Challemel-Lacour fut fait prisonnier par l'émeute; mais, grâce à des républicains dévoués, il put faire battre le rappel. La garde nationale accourut et le rendit à la liberté. Investi par la délégation de Tours de pleins pouvoirs civils et militaires, il rétablit l'ordre, expulsa Cluseret et quelques-uns des chefs du mouvement; mais il voulut éviter toutes mesures de rigueur qui pouvaient être un nouvel élément de discorde. A la suite d'un conflit avec le général Masure, qui refusait de reconnaître ses pleins pouvoirs, il donna l'ordre de l'arrêter (1er octobre). Sans police, n'ayant que son ascendant moral pour maintenir l'ordre dans la grande cité lyonnaise, où régnait une extrême surexcitation depuis que la France était la proie de l'invasion, M. Challemel-Lacour fonda un journal afin de se mettre en rapport constant avec ses administrés, de ne faire connaître que des nouvelles exactes et de faire comprendre que la République, gouvernement de liberté et de justice, doit être aussi, et au suprême degré, un gouvernement d'ordre. Grâce à ses incessants efforts, le préfet du Rhône parvint à maintenir la tranquillité jusqu'au milieu du mois de décembre. A la nouvelle de la bataille de Nuits, où la légion du Rhône avait fait des pertes énormes, la population s'émut; on répéta le mot de trahison qui tant de fois avait retenti depuis le commencement de la guerre; les clubs se réunirent et les meneurs décidèrent qu'on se porterait à la préfecture pour demander des renseignements. Ce fut alors qu'eut lieu le meurtre du commandant Arnaud, arrêté et fusillé par les hommes qui demandaient Cluseret pour général en chef (20 décembre). M. Challemel-Lacour télégraphia aussitôt ce qui venait de se passer au gouvernement de la Défense, en demandant une répression exemplaire. De concert avec M. Le Royer, il fit arrêter les coupables qu'on put saisir, puis il adressa, le 21, à la population, une proclamation dans laquelle il flétrissait énergiquement les auteurs de l'assassinat d'Arnaud et prit un arrêté par lequel il interdisait jusqu'à nouvel ordre toute réunion publique. Le jour même, M. Gambetta arrivait à Lyon, et le lendemain il assistait en tête du cortége, avec M. Challemel-Lacour, au milieu d'une foule immense, aux funérailles du commandant Arnaud. A partir de ce moment, M. Challemel-Lacour administra Lyon sans qu'il se produisît de nouveaux troubles, mais non sans tiraillements avec le conseil municipal. Il donna sa démission de préfet le 5 février 1871, en même temps que M. Gambetta. Lorsque, le 5 novembre 1871, ce dernier fonda la *République française*, M. Challemel-Lacour devint un des principaux rédacteurs de ce journal, avec MM. Spuller, Ranc et Allain-Targé. Il y donna de nouvelles preuves de sa haute valeur comme publiciste; ses articles s'y reconnaissent aisément à l'élégante fermeté du style, au tour élevé et philosophique de sa polémique.

Lors de l'élection complémentaire qui eut lieu dans les Bouches-du-Rhône le 7 janvier 1872, pour nommer deux députés à l'Assemblée nationale, M. Challemel-Lacour fut porté candidat, avec M. Bouchet, par le Comité central républicain. Il accepta le mandat impératif qui lui était imposé et fut élu par 47,954 suffrages. Le nouveau député alla siéger à gauche, dans le groupe de l'Union républicaine, suivit la ligne politique de M. Gambetta, vota pour le retour de la Chambre à Paris, pour la dissolution, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour la levée de l'état de siége, etc. Le 30 janvier 1873, à l'occasion de la discussion sur les marchés de Lyon, M. Challemel-Lacour prononça son premier discours. Dès ce début, il se révéla orateur de premier ordre. Aussi violemment qu'injustement attaqué dans plusieurs rapports de la commission des marchés, il réduisit en poussière, une à une, les accusations passionnées portées contre lui. Dans un langage admirablement littéraire, avec une modération constante dans la forme, il cribla de traits acérés la droite frémissante, répondit aux interruptions par des réponses écrasantes et d'accusé se fit accusateur. Son magnifique discours se termina au milieu d'un tumulte indescriptible. M. de Carayon-Latour se leva pour déclarer que, se trouvant près de Lyon pendant la guerre, avec ses mobiles de la Gironde, un maire avait fait un rapport contre lui et ses officiers, et que ce rapport avait été envoyé au général Bressolles, avec cette note de M. Challemel-Lacour: « Faites-moi fusiller ces gens-là. » L'ancien préfet du Rhône protesta contre cette allégation. « Je demande que cette pièce soit produite, dit-il. Cette note devrait avoir frappé si vivement l'attention, qu'elle ne peut pas avoir disparu. Elle était trop grave pour qu'on ait pu la détruire. Faites une enquête, produisez la pièce, on verra l'annotation et on jugera. » La pièce ne fut point produite, et le général Bressolles, à qui l'on envoya une dépêche, répondit d'Algérie: « Il n'existe aucun rapport contre Carayon. » Le 24 mai 1873, M. Challemel-Lacour vota pour M. Thiers. Il fit une opposition constante au gouvernement de combat, interpella le ministère le 12 novembre 1873, au sujet de la non-convocation des électeurs dans les colléges électoraux vacants, vota contre le septennat et prononça, le 18 mars 1874, un discours au sujet de la circulaire du 22 janvier 1874, relative à l'exécution de la loi des maires. Pendant ce discours, qui accrut encore sa réputation d'orateur, un membre de la droite l'ayant interrompu pour lui demander de quelle République il voulait parler, le député des Bouches-du-Rhône, s'emparant de l'interruption, lui répondit par une suite de définitions de la république telle que l'entend aujourd'hui le parti libéral tout entier, en rendant chacune de ces définitions plus triomphante de force et de raison que la précédente. Ce crescendo de démonstration indignée produisit le plus grand effet. Après avoir contribué à la chute du cabinet de Broglie (16 mai 1874) et voté les propositions Périer et Maleville, M. Challemel-Lacour attaqua la loi sur l'enseignement supérieur et répliqua avec une dialectique serrée et vigoureuse aux arguments de M. Dupanloup, évêque d'Orléans (4 décembre 1874). Le 25 février 1875, il vota la constitution républicaine, bien qu'elle fût loin de répondre à ses désirs. Le 25 décembre de cette même année, il demanda la levée de l'état de siége et prononça un réquisitoire écrasant contre l'administration de M. Buffet.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Challemel-Lacour fut porté par les républicains candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône. Il rédigea alors le manifeste adressé aux électeurs sénatoriaux de ce département par des députés, des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement républicains. « Si vous voulez maintenir le gouvernement établi, c'est-à-dire faire l'économie d'une révolution, leur dit-il; si en même temps vous désirez mettre progressivement nos institutions en harmonie avec l'esprit démocratique qui pénètre les campagnes aussi bien que les grandes villes, donnez à vos délégués le mandat de porter leurs suffrages sur des hommes inébranlablement résolus à opposer une résistance énergique aux entreprises factieuses dirigées contre la République, mais aussi fermement décidés à poursuivre sans relâche et sans faiblesse la revendication des droits de la démocratie et à porter d'une main vaillante le drapeau de vos principes. » M. Challemel-Lacour fut élu sénateur le 30 janvier 1876, par 94 voix. Au Sénat, il est allé siéger à l'extrême gauche, avec laquelle il a voté. Le 18 juillet 1876, il prit part à la discussion de la loi sur la collation des grades. Dans un discours de tout point admirable, il démontra que la collation des grades, demandée par les cléricaux, n'était nullement le corollaire obligé de la liberté d'enseignement, que la liberté n'a pas besoin de privilége pour rester la liberté; puis, défendant avec une rare éloquence les droits de l'Etat, il exposa que notre système d'enseignement répond à la nécessité de maintenir l'harmonie entre l'éducation de la jeunesse et l'esprit général de nos lois, de nos institutions, de la société issue de la Révolution. L'orateur démontra ensuite, avec une irréfutable vigueur d'argumentation, que le but de l'Eglise était la domination absolue et qu'elle est l'ennemie innée de nos institutions politiques, ainsi que le prouve surabondamment le langage des papes, notamment de Pie IX, et les doctrines enseignées et pratiquées par le clergé. Par la clarté du raisonnement, par la beauté du langage, par la force des déductions, par l'autorité, M. Challemel-Lacour est incontestablement aujourd'hui un des maîtres de la tribune politique.

CHALLIÉ (Jean-François-Edouard HUGUETEAU DE), marin français, né en 1812. Admis à l'Ecole navale en 1827, il devint aspirant en 1828, enseigne en 1833, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1851, et fut promu capitaine de vaisseau le 7 novembre 1858. Peu après, M. Hugueteau de Challié reçut un commandement naval dans la mer des Indes et, en 1868, il remplaça M. Jaurès comme commandant par intérim de la station navale de Chine. Le 24 mai 1869, il fut promu contre-amiral. Rappelé en France, il s'y trouvait au moment de la déclaration de guerre à la Prusse. Nommé, lors de l'envahissement de Paris, commandant du 9e secteur, il prit part à la défense et fut chargé, le 21 février 1871, de prendre par intérim le portefeuille de la marine et des colonies. En 1872, M. Hugueteau de Challié prit le commandement de la seconde division de l'escadre cuirassée dans la Méditerranée. Depuis lors, il a été placé dans la 2e section de l'état-major. Le contre-amiral Challié est grand officier de la Légion d'honneur.

* **CHALON-SUR-SAÔNE**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 58 kilom. de Mâcon, sur la rive droite de la Saône, à l'embouchure du canal du Centre; pop. aggl., 18,951 hab. — pop. tot., 20,427 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 155 comm., 144,363 hab.

* **CHALONNES-SUR-LOIRE**, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Angers, au confluent du Layon et de la Loire; pop. aggl., 2,554 hab. — pop. tot., 5,836 hab.

* **CHÂLONS-SUR-MARNE**, ville de France (Marne), ch.-l. du département, à 173 kilom. de Paris, sur les rivières de Mau, de Nau et de la Marne; pop. aggl., 15,186 hab. — pop. tot., 16,413 hab. « En 1876, dit M. Ad. Joanne, on a éloigné la Marne de la ville en lui creusant un nouveau lit à 20 mètres de l'enceinte, et son ancien lit forme maintenant un canal. Vingt-deux ponts facilitent les communications; le pont voisin du chemin de fer est d'une construction remarquable; l'arche du milieu a 26 mètres d'ouverture.

» Entourée de belles plantations, parmi lesquelles la promenade du Jard tient le premier rang, Châlons s'annonce au loin par les flèches élancées de ses principales églises et présente tout l'aspect d'une grande ville. On y entre par un beau pont en pierre aboutissant à une place demi-circulaire du milieu de laquelle part, en ligne droite, la belle rue de la Marne, qui, par son extrémité opposée, débouche sur la place de l'Hôtel-de-Ville; mais les autres quartiers, coupés de rues étroites et irrégulières, ne répondent pas à cette première impression. La plupart des maisons sont construites en plâtre mêlé de pierres légères et soutenues par un bâti en poutres qui dessinent des figures bizarres sur la façade, dont le premier étage surplombe souvent sur la rue. Ce genre de construction est très-répandu dans toute la Champagne. »

Dans la funeste guerre de 1870-1871, on a beaucoup parlé du camp de Châlons. Ce fameux camp n'avait jamais servi qu'à former une sorte de champ de parade à celui qui régnait alors sur la France. Tous les ans, il allait y étaler sa prétendue aptitude stratégique, qui devait faire une si brillante figure à la campagne de Sedan. Au mois d'avril 1870, le camp de Châlons était occupé par les mobiles de la Seine, dont la turbulence causa quelques inquiétudes au maréchal Canrobert. Le courage de ces jeunes soldats n'était mis en doute par personne, excepté par les Allemands, qui les appelaient dédaigneusement des *collégiens*. Or, ces collégiens, ou plutôt ces jeunes Parisiens, l'occasion venue, devenaient les plus intrépides soldats de l'armée. M. J. Claretie raconte à ce sujet une anecdote caractéristique, que nous croyons devoir rapporter, quoiqu'elle remonte un peu loin.

« Les conscrits des quartiers populaires firent, en 1811, une telle émeute près des Arts et métiers, dans le carré Saint-Martin, qu'il fallut les faire charger par la troupe. Ils se défendirent en vrais lions et l'on dut, pour les réduire, en tuer plus d'une quarantaine.

« Eh! dit Napoléon, le soir, au préfet
» M. Frochot, voilà des gaillards qui ont
» l'esprit militaire; cela fera de bons sol-
» dats. »

» Ils le prouvèrent bientôt.

» L'année suivante, au mois de juillet, la grande partie étant engagée contre les Russes, du côté de Witesbsk, Napoléon aperçut un jour, au plus fort de l'action, trois cents voltigeurs du 9e de ligne qui, soutenus par le 16e chasseurs, luttaient avec une ardeur admirable contre les Cosaques du comte Pahlen. Un moment il les crut perdus, tant ce tourbillon de lances sembla les serrer de près. Non, rien ne les avait émus ni ébranlés. En peloton serré, près d'un ravin, ils avaient accueilli par un feu d'enfer le choc qui devait les briser, et ainsi ils avaient pu attendre que le 53e de ligne, dont le front mouvant s'était étendu comme une muraille devant l'attaque des Russes, vînt les dégager.

» Quand ils sortirent sains et saufs du cercle tourbillonnant où ils semblaient étouffés, écrasés, ce ne fut qu'un cri d'admiration et de joie dans l'armée.

» Napoléon descendit jusqu'au ravin, qui, s'ils eussent lâché d'une semelle, aurait pu devenir leur tombeau, et galopant sur leur front de bataille resté intact:

« Qui êtes-vous, mes amis? » leur cria-t-il.
» — Voltigeurs du 9e de ligne et tous en-
» fants de Paris.
» — Eh bien! vous êtes tous des braves, et
» vous avez tous mérité la croix! »

» C'étaient les indisciplinés de Paris que la bataille avait mis au pas; c'étaient les conscrits du carré Saint-Martin que le premier feu avait fondus en héros. »

Vers la fin du mois d'août 1870, l'aspect du camp de Châlons était des plus pittoresques, offrant un mélange bizarre de ces mobiles encore fashionables et des combattants délabrés, en loques, échappés au désastre de Frœschwiller. Leur camp était à Mourmelon-le-Grand; celui des soldats, qui devaient former le noyau de la nouvelle armée que Mac-Mahon allait conduire à Sedan, s'étendait de La Veuve à Bouy. Nos grands désastres n'étaient pas encore survenus, et il y avait encore chez ces jeunes gens un certain air d'espoir et d'allégresse riante. Un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Achard, d'après des notes prises sur le vif, retrace ainsi le spectacle qu'il a eu sous les yeux.

« Aux premières lueurs du jour, un coup de canon annonçait le réveil. Comme les abeilles sortent des ruches, des milliers de mobiles s'échappaient des tentes en s'étirant... Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, les cônes blancs des tentes se profilaient dans la plaine. Leurs longues lignes disparaissaient dans les ondulations de terrain pour reparaître encore dans les profondeurs de l'horizon. Un grouillement d'hommes animait cette ville mouvante.

» Des vents terribles en parcouraient la vaste étendue et nous aveuglaient de tourbillons de poussière; à la chaleur accablante du jour succédaient les froids pénétrants de la nuit. Une rosée abondante et glaciale mouillait les tentes. »

C'est au camp de Châlons que se réunirent les débris de l'armée de Mac-Mahon après l'affreuse journée de Reischshoffen. C'est là que se concentra l'armée qui allait s'engloutir à Sedan. V. ce dernier mot au *Grand Dictionnaire*. V. aussi MOURMELON.

* **CHALUS**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Saint-Yrieix, près des sources de la Tardoire; pop. aggl., 1,226 hab. — pop. tot., 2,181 hab. C'est au siége de Chalus que Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, fut atteint d'un coup d'arbalète dont il mourut douze jours plus tard, après la prise du château et de la tour.

« La tradition locale désigne la tour inférieure comme celle d'où serait parti le trait mortel, dit M. Ad. Joanne, et le rocher de Maumont, au pied duquel coule la Tardoire, comme étant l'endroit où se trouvait le roi lorsqu'il fut blessé mortellement. Les Anglais qui passent à Chalus, en se rendant aux Pyrénées, ne manquent pas de détacher quelques fragments de cette pierre, et, malgré son volume, le jour viendra peut-être où le rocher tout entier aura passé des prairies de la Tardoire dans les collections particulières de l'Angleterre. La plupart des chroniqueurs donnent au chevalier qui frappa Richard le nom de Gourdon. C'était un ennemi personnel du roi; lorsqu'il fut amené au prince mourant, il lui avoua qu'il avait eu l'intention préméditée de le tuer, pour venger quelques-uns de ses parents maltraités ou mis à mort. Néanmoins Richard lui pardonna et ordonna qu'il fût remis en liberté; mais, dès que le roi eut succombé à sa blessure, Gourdon fut écorché vif. »

CHALUTIER, ÈRE adj. (cha-lu-tié, è-re —

rad. *chalut*). Qui se fait à l'aide du filet nommé chalut : *Pêche* CHALUTRIER.

CHALYBON, ancienne ville importante de la Syrie, sur la rivière Chalus ou Chalys. Elle donnait son nom à la contrée appelée *Chalybonitis*. C'est aujourd'hui ALEP, traversée par la Koïk.

CHALYBS, fils de Mars. Il donna son nom aux Chalybes, ancien peuple du Pont.

* **CHAMAS (SAINT-)**, bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant. et à 8 kilom. d'Istres, arrond. et à 36 kilom. d'Aix, sur l'étang de Berre, entre deux coteaux couverts d'oliviers et de chênes verts; pop. aggl., 2,233 hab. — pop. tot., 2,614 hab. Manufacture de poudre la plus importante de France. Petit port sur l'étang de Berre.

* **CHAMBARD** (Louis-Léopold), sculpteur français. — Il est né en 1811. Les dernières œuvres qu'il a exposées sont: *Adam et Ève* (1867); *Jeune faune* (1868); *Jeune fille* (1869); *Argus*, l'*Amour aiguisant ses ailes* (1870); *Rouget de Lisle*, statuette (1872); *Marius*, statue en marbre (1874); la *Première pose*, statue (1875), etc. Parmi les œuvres qu'il n'a point exposées, nous citerons : *Saint Paul*, à la tour Saint-Jacques ; *Philippe-Auguste*, à Saint-Germain-l'Auxerrois ; *Grégoire de Tours*, à l'église Saint-Augustin; *Jupiter*, à Saint-Cloud, etc.

CHAMBERET, bourg de France (Corrèze), cant. et à 10 kilom. de Treignac, arrond. et à 55 kilom. de Tulle ; pop. aggl., 413 hab. — pop. tot., 2,798 hab.

* **CHAMBÉRY**, ville de France (Savoie), ch.-l. du département, à 596 kilom. de Paris, dans une vallée riante et fertile, arrosée par la Laisse et l'Albane; pop. aggl., 13,417 hab. — pop. tot., 19,144. L'arrond. compte 15 cant., 161 comm., 143,258 hab. « Les rues en sont généralement tortueuses et étroites, dit M. Adj. Joanne. La plus large, celle sur laquelle joue la musique militaire, porte le nom de place Saint-Léger. La plus droite, la rue de Boigne, est en partie bordée d'arcades; à l'une de ses extrémités se dresse l'ancien château des ducs de Savoie ; à l'extrémité opposée s'élève la fontaine monumentale du boulevard. Au N. et à l'E., la ville est entourée de larges boulevards, ouverts sur l'emplacement des anciens remparts. Au delà de cette enceinte s'étendent les faubourgs de Maché, de Montmélian et de Reclus. »

CHAMBLEY, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. de Briey; 685 hab.

* **CHAMBON**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Boussac, au confluent de la Tardes et de la Voueyre; pop. aggl., 1,388 hab. — pop. tot., 2,170 hab. Ancienne capitale des *combivisennes*, Chambon était, au VIe siècle, une place forte, qui fut prise par Xaintrailles pendant la guerre de la Praguerie.

CHAMBON (LE), bourg de France (Haute-Loire), cant. et à 7 kilom. de Tence, arrond. et à 23 kilom. d'Yssingeaux, sur la rive droite du Lignon; pop. aggl., 245 hab. — pop. tot., 2,155 hab.

CHAMBON, village de France (Loiret), sur la lisière de la forêt d'Orléans, cant. de Beaune-la-Rolande, arrond. et à 14 kilom. de Pithiviers, à 24 kilom. d'Orléans; 940 hab.

Cette localité a été, le 20 novembre 1870, le théâtre d'un combat livré entre les Prussiens et les Français.

Le village de Chambon, qu'il était chargé de défendre, se compose d'une série de groupes de maisons qui se communiquent les uns les autres. Aussitôt que le colonel Choppin fut arrivé, il fit occuper le hameau de Rivede-Bois par un bataillon d'infanterie de marine, auquel il donna la consigne d'occuper, par une forte grand'garde, la route qui va d'Ascoux à Chambon par le bois, et de surveiller attentivement le pays qui s'étend à droite du hameau, en faisant face à Pithiviers. Le restant de son détachement fut campé à Chambon même ; ses grand'gardes s'établirent sur les crêtes qui font face au village de Nancray, qu'il ne pouvait occuper faute de forces suffisantes. A une heure du matin, un paysan vint le prévenir que le village était occupé par beaucoup de troupes prussiennes, entre autres par de l'infanterie de la garde. Il recevait en même temps l'avis qu'un fort détachement de cavalerie se dirigeait sur Chambon. Le colonel Choppin s'attendait donc à être attaqué d'un moment à l'autre et avait pris ses dispositions en conséquence. En effet, à sept heures et demie, une vive fusillade à laquelle se mêlaient des coups d'obusiers de montagne commença à se faire entendre. Comme l'action s'engageait devant les deux bataillons de mobiles de la Nièvre et de la Charente, le colonel expédia ces deux bataillons en tirailleurs dans les bois. Ces mobiles montrèrent beaucoup d'élan, surtout ceux de la Nièvre, qui occupèrent le village de Nancray, s'y maintinrent pendant trois heures et n'en sortirent que sur un ordre du colonel, qui tenait à ne pas trop éparpiller ses forces en face d'un ennemi supérieur en nombre. A onze heures, il fit appuyer ces deux bataillons par des compagnies du 29e, qui restèrent en position jusqu'à midi. A une heure, la lutte était finie. L'infanterie prussienne avait voulu tenter une démonstration sur notre gauche, mais la réception qu'on lui fit la décida à rétrograder au plus vite. Le plus fort de l'action avait eu lieu au centre, c'est-à-dire à cheval sur la route de Chambon à Nancray. La lutte fut là des plus vives, car nos soldats durent charger à la baïonnette pour refouler l'ennemi, qui battit en retraite sans avoir pu enlever nos positions.

Le combat de Chambon nous coûta 25 morts et 70 à 80 blessés; mais des indices certains permirent de constater alors que les pertes de l'ennemi avaient été bien plus considérables. Les troupes françaises engagées dans cette affaire appartenaient au 15e corps, commandé par le général Martin des Pallières.

* **CHAMBON-FEUGEROLLES** (LE), ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-O. de Saint-Etienne, sur la rive gauche de l'Ondaine, qui y reçoit la Valcherie; pop. aggl., 3,910 hab. — pop. tot., 6,772 hab. Ville industrielle; fabriques d'acier fondu, de boulons, de vis et de limes; forges, fonderies, etc. Son surnom de *Feugerolles* lui vient d'une ancienne résidence féodale bâtie sur une haute colline.

Chambord (COMBAT DE), un des épisodes de la guerre de 1870-1871 (10 déc. 1870). Des colonnes allemandes descendaient la Loire par la rive gauche, ne rencontrant aucune résistance. Le général Chanzy, commandant en chef de la deuxième armée de la Loire, dirigea le général Maurandy sur Chambord pour défendre le parc. Les francs-tireurs de Paris, qui le gardaient, avaient été repoussés d'une partie de leurs positions, et l'intérieur du parc était envahi. N'ayant à sa disposition que des forces insuffisantes, le général Maurandy dut replier sur Blois. « Nous ne saurions mieux faire, d'ailleurs, que de reproduire le rapport qu'il adressa à cette occasion au général en chef.

« Mon général,

« Le 7 décembre, à deux heures du soir, à Beaugency, je reçus l'ordre de rétrograder sur Blois, d'occuper sur la rive gauche de la Loire le parc de Chambord et les positions défensives préparées par le comité de défense de Blois pour couvrir les routes de cette rive. Je devais me mettre en communication avec les francs-tireurs du commandant de Foudras, établis à Saint-Laurent-des-Eaux. Je devais aussi reconstituer ma division.

« J'arrivai avec ma division le 7 au soir à Blois. Le 8 au matin, j'envoyai ma première brigade (colonel Marty, 36e de marche et 8e mobiles) s'établir à Chambord, dans l'intérieur du parc, avec ordre d'occuper les portes de Muides et Saint-Dié. Les francs-tireurs de Paris et leurs éclaireurs à cheval étaient placés sous les ordres du colonel Marty. Le même jour, suivant instructions reçues, je ainsi que je vous en informai par télégramme, je restai à Blois pour conférer avec le comité de défense présidé par le général Michaud. Il fut décidé en conseil que les différentes portes du parc de Chambord seraient occupées par l'infanterie. L'artillerie, soutenue par des bataillons d'infanterie, devait placer une batterie derrière les épaulements construits en avant du château de l'Orme, une seconde derrière les ouvrages de défense de Bracieux, la troisième dans l'intérieur du parc comme réserve. Le convoi, escorté par quatre compagnies, devait s'arrêter à Huisseau.

« Les lignes de retraite indiquées par le comité étaient: pour les batteries au nord du parc, sur Le Mont; le reste par la route de Cellettes, sur Chaumont. On évitait ainsi de se retirer sur Blois, où l'ennemi, profitant d'une retraite en désordre, aurait pu entrer à la suite de nos troupes.

« Tous les ordres avaient été donnés en ce sens lorsque le 9, au point du jour, le général Michaud se présenta chez moi. Il venait d'apprendre du général Barry la prise de Beaugency par l'ennemi, la rupture du pont de Mer, et dans cette occurrence il était urgent de réunir toutes les troupes des environs à Blois, pour y concentrer la défense. Je donnai en conséquence l'ordre à la brigade de Chambord de se replier sur Blois et vous en informai par le télégraphe. Les franc-tireurs Lipowski devaient continuer à surveiller l'ennemi dans Chambord et aux environs, mission qu'ils remplissaient avant l'arrivée de la brigade.

« Un conseil de guerre, auquel assistaient le général Peytavin et le comité de défense, se réunissait ensuite à Blois, à la préfecture, où se décidait la question de la résistance. Pendant la délibération, le général Peytavin recevait de vous une dépêche par suite de laquelle il me prescrivit (onze heures du matin) de me porter immédiatement sur Mer, afin d'y appuyer le mouvement de retraite de l'armée.

« Tout était prêt pour ce mouvement, lorsqu'une dépêche de vous vint modifier les dispositions prises en m'ordonnant de ne recevoir d'ordres que de vous, de reprendre position en avant de Blois, sur la rive gauche, en me ménageant la possibilité d'une retraite, si j'y étais amené.

« J'envoyai immédiatement l'ordre à la 1re brigade, qui venait de Blois, de reprendre ses positions, et à la 2e d'aller occuper à Chambord les positions indiquées la veille. Afin de mieux surveiller, je précédai cette 2e brigade et rejoignis bientôt la tête de la 1re compagnie, qui se trouvait en avant de Huisseau. Je lui fis faire demi-tour, dirigeai mes troupes et les batteries, avec leurs sections, vers les postes assignés.

« En arrivant près du château, je trouvai l'état-major des francs-tireurs Lipowski (le colonel était absent et remplacé par le commandant La Cécilia). J'étais en train de leur demander des renseignements sur les mouvements de l'ennemi et sur l'emplacement de leurs postes, lorsque arrive un sous-officier annonçant la présence des Prussiens aux portes nord du parc. En même temps, la canonnade et la fusillade se faisaient entendre, et les bataillons dirigés vers les portes du parc étaient atteints par le feu de l'ennemi avant d'être arrivés aux murs. Nos troupes étaient frappées par les créneaux percés par nous. L'action s'engageait donc dans des conditions déplorables, que j'aurais évitées si j'avais été prévenu plus tôt de la présence de l'ennemi et des points occupés par lui, par les francs-tireurs de Paris et leurs éclaireurs à cheval. Nos troupes ainsi attaquées se tinrent giuées et se repièrent en désordre, par le bois, sur le reste de la colonne et la batterie qui était en réserve. Ces dernières troupes, suivant une route bordée à droite et à gauche par des taillis, ne pouvaient pas prendre position. Je savais la porte de Bracieux gardée par les francs-tireurs de Castelineau que j'avais vus dans la journée à Blois; j'avais une retraite assurée; j'ordonnai de prendre cette direction. La tête de colonne opéra sa retraite en bon ordre dans la direction de Chaumont; mais je ne pouvais plus disposer que d'une route. Dans le désordre amené près du château par les troupes repoussées, l'ennemi prit cinq pièces de quatre et fit un certain nombre de prisonniers.

« Les forces qui nous ont attaqués sont évaluées à une vingtaine de compagnies.

« En résumé, cette surprise aurait été évitée si les francs-tireurs avaient fait leur devoir. »

* **CHAMBORD** (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné DE BOURBON D'ARTOIS, duc DE BORDEAUX, comte DE). — Ce dernier représentant de la légitimité et du droit divin s'est replacé en évidence, sans grand succès jusqu'à présent, à la suite des événements de 1870-1871. Lors des premiers revers de la France en août 1870, il mit le château de Chambord à la disposition de la Société de secours aux blessés, avec un don de 100,000 francs, et peu de temps après (9 octobre) il datait de la frontière suisse, où il s'était transporté, un manifeste dans lequel il indiquait un moyen certain de chasser l'étranger et de conserver l'intégrité du territoire : c'était de rappeler le dernier descendant de nos vieux rois et de l'inaugurer sur le trône; il promettait de donner à la France « un gouvernement national, ayant pour base le droit et pour principal l'honnêteté. » On ne fit pas grande attention à ce manifeste, pas plus qu'à celui dont il le fit suivre, le 7 janvier 1871, pour protester, vis-à-vis de tous les gouvernements de l'Europe, contre la capitulation de Paris. Il y déclarait qu'il ne voulait pas voir périr la grande cité que ses aïeux appelaient « leur bonne ville de Paris. » Le 12 mai, au cours du second siége de Paris, nouveau manifeste du comte de Chambord. Cette fois, sa parole s'accentuait. L'Assemblée de Versailles, telle qu'elle était composée, laissait entrevoir une lueur d'espoir aux partisans d'une restauration monarchique, et le prétendant crut devoir s'expliquer avec quelque netteté. Il s'efforçait, dans ce document, de dissiper ce qu'il appelait les préventions que beaucoup de gens ont contre la monarchie traditionnelle; il déclarait qu'on l'accusait à tort de prétendre à un pouvoir sans limites, qu'il entendait, au contraire, travailler à la réorganisation de la France en collaboration avec les représentants librement élus du pays et tout soumettre à leur contrôle. Il terminait en disant solennellement : « La patrie est à la France, et l'heure est à Dieu ! La France ne voulut pas encore parler et l'heure de Dieu n'était pas venue. Le comte de Chambord n'en crut pas moins que son parti avait fait de grands progrès en France ; l'abrogation des lois d'exil lui permettait de rentrer en France, et il en profita pour faire un séjour de longue durée dans le château qui lui avait été autrefois offert par une souscription plus ou moins nationale ; il y reçut des visites, y tint même une espèce de cour et lança une proclamation où, pour la première fois, il prenait le titre de roi. La rentrée en France des princes d'Orléans, l'élection du duc d'Aumale et du prince de Joinville à l'Assemblée nationale, les espérances qu'ils lui donnaient d'une fusion complète des deux branches de la maison de Bourbon, de l'abdication de la maison d'Orléans devant ses droits, la condition d'être reconnus comme ses héritiers au trône, les intrigues des députés monarchistes, lui firent croire que le moment décisif était enfin arrivé; mais en même temps il lui semblait être assez fort pour dicter la loi. Dans le manifeste du 8 mai, il apparaissait comme une sorte de souverain constitutionnel, un bonhomme de roi, anodine contrefaçon de Louis-Philippe, n'agissant que sous le contrôle des Chambres; dans la proclamation de Chambord (5 juillet 1871), ce n'est plus Louis-Philippe, c'est Louis XIV entrant, botté et éperonné, dans le parlement. Il y prétendait reprendre les traditions de la monarchie abolie de la Révolution de 1789, qu'il qualifiait de criminel attentat; les états généraux n'avaient été, suivant lui, que la révolte d'une minorité, insurgée contre les vœux du pays, et ils étaient restés le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Tout bien considéré, et les libertés si péniblement conquises, au prix de tant de sang, depuis 1789 étaient nulles, non avenues. Il y disait encore tout aussi nettement qu'il répudiait le drapeau tricolore : « Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François Ier et de Jeanne Darc ! » Prise au pied de la lettre, cette déclaration ne voulait rien dire; l'étendard de Jeanne Darc était une tapisserie de toute espèce de couleur avec un *Jésus Maria* en lettres d'or; François Ier n'avait pas d'étendard personnel; s'il en eût arboré un, c'eût pu être tout aussi bien l'oriflamme de Saint-Denis, qui était rouge, ou l'étendard de Charles VI, qui était bleu, que le drapeau blanc de Henri IV. Mais dans l'esprit du comte de Chambord, cela voulait dire qu'il prétendait rentrer avec le drapeau blanc, qu'on ne le lui arracherait pas des mains. C'est peut-être cette prétention malheureuse qui l'empêche d'être aujourd'hui roi de France, car la monarchie a bien failli être rétablie, en 1873, et ce fut la question du drapeau qui fit tout échouer.

Le prétendant se hâta de quitter Chambord, sous prétexte de ne pas prospérer dans le pays des agitations qu'il était tout seul à voir; en réalité, parce qu'il craignait de diminuer de prestige en habitant la France et de voir vivre en simple bourgeois. Pris d'une année se passa sans qu'il publiât rien; mais ses partisans ne restaient pas inactifs: ils travaillaient à une restauration dans les familles de Bourbon, à ce qu'on appela la fusion, opération comparable, par sa difficulté, au grand œuvre des alchimistes. Le 25 janvier, le comte de Chambord crut devoir réchauffer l'ardeur de ses fidèles en lançant un nouveau manifeste : « La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, s'écriait-il, m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose! » Personne, sauf quelques revenants de l'ancien régime, ne pensait à lui; personne ne songeait à s'occuper de ses paroles ni de ses actes, encore moins à les travestir; mais il fallait bien trouver un prétexte à cette série de proclamations. « On s'étonne (?) de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'était aisé de m'y maintenir. Mon éloignement, mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication. Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines. Je n'abdiquerai jamais. Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante ans, au principe sur lequel repose, pratiquement de la France, dernier espoir de sa grandeur et de son salut. Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard ! Je n'arrêtai pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France ! » Ces phrases creuses et ces déclarations vagues n'étaient pas propres à lui concilier de nouveaux suffrages, malgré un appel pressant fait en dernier lieu aux classes laborieuses, dont il affirmait pouvoir garantir le bonheur futur; mais les intrigues fusionnistes et l'attitude de la Chambre où il semblait toujours qu'on pût trouver une majorité monarchique de quelques voix, l'entretenaient dans ses illusions. La poire d'ailleurs n'était pas mûre; l'énorme rançon de guerre exigée par les Prussiens n'était pas payée, et les meneurs monarchiques savaient fort bien que tant qu'il resterait à faire face aux payements la situation n'était pas encore, comme le leur dit M. Thiers, à la hauteur de leur courage et de leur capacité. Ils attendaient que la libération du territoire fût, grâce à la République et à M. Thiers, un fait consommé, pour s'écrier, avec ce bon M. Tartufe :

La maison est à moi ; je le ferai connaître !

Le moment venu, et M. Thiers renversé au 24 mai, il sembla à ces insenses que la monarchie allait se faire toute seule. La grande scène de réconciliation eut lieu le 5 août, à Frohsdorf, entre le comte de Chambord et le comte de Paris. Ce dernier obligea toute prétention au trône, tant que le petit-fils de Charles X existerait; il déclara solennellement ne pas venir seulement saluer en sa personne le chef de la maison de Bourbon, mais reconnaître le principe dont le comte de Chambord était à ses yeux le seul représentant. Après lui, le prince de Joinville fit la même déclaration. La fusion était un fait accompli ; il ne restait plus qu'à appeler Henri V ; un vote de l'Assemblée suffisait, mais elle n'était pas réunie, et en attendant sa rentrée, qui ne devait avoir lieu qu'au commencement de novembre, d'actives négociations se poursuivirent. On vit alors des inconnus, sans mandat aucun, des Merveilleux-Duvignaux, des de Sugny, des Chesnelong, aller sans plus de façon mettre la France aux pieds du comte de Chambord et recueillir, comme des oracles, les moindres paroles du prétendant. Abandonnerait-il le drapeau blanc pour le drapeau tricolore ? Tout était là; on n'était pas le lui demander franchement, et il est à croire qu'en ne lui parlant qu'à l'aide de phrases désournées et d'allusions plus ou moins transparentes les habiles négociateurs se firent mal comprendre, car un beau jour ils revinrent de Salzbourg disant que tout maintien du drapeau tricolore et qu'il ne restait plus qu'à se jeter dans ses bras. Les journaux monarchiques firent éclater leur enthousiasme. « Un grand fait vient de s'accomplir, dit le *Journal de Paris* du 18 octobre 1873; dans une entrevue qui a eu lieu à Salzbourg le 14 de ce mois, M. le comte de Chambord et les délégués des divers groupes de la majorité parlementaire sont tombés d'accord sur les conditions auxquelles se fera le rétablissement de la monarchie. L'auguste chef de la maison de Bourbon, « celui qui « dans quelques jours sera le roi, » donne pleine et entière satisfaction aux besoins et aux vœux de la France moderne. Sur la question du drapeau comme sur la question constitutionnelle, comme sur les questions de liberté civile, politique et religieuse, la nation obtient tout, sans que le roi sacrifie rien ; je veux dire sans qu'il sacrifie à sa dignité personnelle ni sa prérogative royale.... Henri V (qu'on nous permette de lui donner dès à présent ce nom, qu'il portera dans l'histoire) s'est montré le digne héritier de cette race de rois, si profondément politique, à laquelle la France a dû son indépendance, son unité et sa grandeur ! L'entrevue de Frohsdorf avait fait la réconciliation des lois de la maison de Bourbon : l'entrevue de Salzbourg fait la réconciliation entre la vieille France et la France. L'entrevue de Frohsdorf avait refait la famille royale : l'entrevue de Salzbourg refait la monarchie ! »

Des réunions incessantes avaient lieu entre les membres de la droite et du centre droit; nul ne doutait du succès. La commission de permanence partait de faire revoir et corriger l'Assemblée, pour le 27 octobre, et assurer définitivement le destin de la France. M. Chesnelong se multipliait, racontant partout le succès de sa négociation ; il disait à tout venant que Henri V était prêt à régner comme le monarque constitutionnel le plus libéral, à accepter toutes les conditions raisonnables, à reconnaître les conquêtes de la Révolution, à saluer le drapeau tricolore. Les fusionnistes se déclaraient ravis, principalement les orléanistes qui proclamaient un triomphe complet et se targuaient d'avoir converti le fils du duc de Berry aux principes de Louis-Philippe. Il y avait bien une petite ombre au contentement universel des monarchistes; l'*Union* et la *Gazette de France* ne croyaient ni à l'abandon du drapeau blanc, ni à la monarchie constitutionnelle, et elles le disaient tout haut. Mais les déclarations de M. Chesnelong, parlant au nom du prince, étaient trop formelles pour résister avec tant de journaux, et comme le prince ne réclamait pas, tout devait faire supposer qu'il reconnaissait dans ces déclarations une interprétation fidèle de ses pensées. Le 26, le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la réunion du centre droit et ardent promoteur de la fusion, proposait en assemblée générale composée de plus de 100 membres nouveaux de la majorité, et l'on y posa les conditions du rétablissement de la monarchie. L'Assemblée nationale déférerait à la prétention héréditaire et constitutionnelle était le gouvernement de la France et appellerait au trône le comte de Chambord, et après lui les princes de la maison d'Orléans, ses héritiers. Toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français seraient déclarées maintenues : l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'admissibilité à tous emplois civils et militaires, la liberté religieuse, l'égale protection accordée actuellement à tous les cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants du pays. Le gouvernement du roi présenterait à l'Assemblée des lois constitutionnelles ayant pour but l'organisation des grands pouvoirs publics et l'exercice de la responsabilité ministérielle. Telles sont, ajoutait M. d'Audiffret-Pasquier, les déclarations qui accompagneront le rétablissement de la monarchie héréditaire et formeront le contrat entre le roi et la nation. Enfin, le drapeau tricolore était maintenu, et pour ne pas y être apporté de modification que par l'accord du roi et de la volonté nationale. Le président du centre droit, sur la parole de M. Chesnelong, se portait fort de l'acceptation de toutes ces conditions par le comte de Chambord. La réunion du centre droit et les articles qu'il rédigea en ce sens, pour les soumettre à l'Assemblée nationale dès sa rentrée, furent publiés par tous les journaux, et le comte de Chambord obtint à garder le silence. Les députés républicains commencerent alors à s'inquiéter : sur ces bases, la monarchie pouvait être votée par la majorité du 24 mai, et le maréchal de Mac-Mahon seul était en état de s'y refuser. La plupart des journaux qui soutenaient le cabinet, le *Constitutionnel* entre autres, répondirent que le maréchal laisserait immédiatement la place à Henri V, et tous les doutes furent levés par cette note de l'agence Havas : « Quelques députés s'étant rendus aujourd'hui chez le maréchal de Mac-Mahon pour lui demander si les bruits reproduits par certains journaux, et notamment le *Constitutionnel*, étaient exacts, le maréchal a répondu : « J'ai déjà eu occasion de faire connaître mes intentions à plusieurs de vos collègues. Si, comme soldat, je suis toujours au service « de mon pays, comme homme politique je « repousse absolument l'idée que je doive « garder le pouvoir quand même, dans quel- « que condition qu'il me soit offert. J'ai été « nommé par la majorité des conservateurs « et je ne m'en séparerai pas. » Ainsi, tout était entre les mains du comte de Chambord et de la majorité de la Chambre ; des préparatifs se firent immédiatement à Frohsdorf pour la rentrée du prince en France. Cependant il restait toujours quelques doutes ; le prétendant consentit enfin à rompre le silence, après avoir souffert plus de dix jours qu'on affirmât le pour et le contre sur ses intentions, avec une autorité égale. Il écrivit de Salzbourg le 27 octobre 1873, à M. Chesnelong, une lettre qui dissipa toute équivoque. Après avoir félicité le négociateur de la fidélité scrupuleuse avec laquelle il avait rendu leurs divers entretiens, il affirmait précisément le contraire de ce qu'avait dit M. Chesnelong, à savoir que jamais il ne renierait le drapeau blanc, que jamais il ne consentirait à devenir le roi légitime de la Révolution ; qu'il voulait le trône sans conditions, sans d'autre garantie fût exigée de lui, etc. « Vous m'avez entendu pendant de longues heures, écrit-il, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme et le fond de mes pensées, et mes prédilections. Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, prétendait que je consentirais à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur et j'étais résolu à garder ce gage tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté ! Vraiment, tout cela est risible. Si l'on a pu croire un instant que le comte de Chambord consentait à être un souverain constitutionnel, à respecter les conquêtes de la Révolution, l'égalité devant la loi, la protection égale accordée à tous les cultes, qu'il conserverait le drapeau tricolore, c'est que M. Chesnelong l'affirmait; on pouvait bâtir là-dessus, c'était solide comme du granit. Or, le comte de Chambord déclare tout le contraire et félicite cependant M. Chesnelong; il le remercie chaleureusement des paroles prononcées par lui à son retour, et ce sont précisément ces paroles qui ont donné lieu à l'équivoque, à ce courant d'opinion publique que déplore amèrement le comte de Chambord! Il ne reconnaissait, il l'on peut, dans ces galimatias. Le comte poursuivait ainsi : « On parle de conditions ! M'en a-t-il posé ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ? On veut des garanties ! En a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai où il m'imposait, sans modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants? » Ainsi, le drapeau blanc, pas de conditions et pas de garanties, tel était l'ultimatum adressé par le comte de Chambord à la France, et il affirmait néanmoins qu'il était « le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port! » Mais ces prétentions, il le savait bien, étaient une renonciation formelle à profiter de l'occasion que lui offrait la majorité du 24 mai; toute l'intrigue reposait sur la fiction constitutionnelle rapportée de Salzbourg par M. Chesnelong, et du moment qu'elle s'évanouissait, adieu la monarchie. Une correspondance du *Times* montre d'ailleurs que cette déclaration fut faite de propos délibéré par le prétendant, et comme pour décourager tout à fait ceux qui voulaient le rétablissement de la monarchie; le comte de Chambord trouvait décidément la tâche trop lourde, et, après un moment d'hésitation, il y renonçait; cela paraît clair comme le jour. Cette correspondance donne en même temps sur les négociations qui traînèrent du mois d'août à la fin d'octobre une foule de révélations curieuses. « Après la visite du 5 août, on avait négocié activement dans toutes les sections monarchiques pour rétablir le gouvernement héréditaire. De longues conversations avaient eu lieu. Le cabinet s'était tenu à part, mais avait déclaré que, si les négociations n'arrivaient pas à quelque résultat définitif, il se réservait le droit de faire des propositions à la Chambre lorsqu'elle se réunirait. A la fin de septembre, rien n'était encore fait et tout le monde était impatient. Les deux sections (droite et centre droit) avaient nommé un comité de neuf membres qui s'étaient réunis plusieurs fois pour discuter les informations reçues de Frohsdorf. Tout à coup le bruit courut que le comte de Chambord, après avoir refusé d'accepter le drapeau tricolore, avait quitté sa résidence, sans qu'on sût où il se rendait.

« Le comité se réunit chez M. Aubry, l'un de ses membres, et la séance fut des plus orageuses. Les légitimistes demandèrent au centre droit d'accepter cette réserve le drapeau blanc, tandis que les députés appartenant à cette dernière fraction se prononcèrent pour la rupture de toutes les négociations. Le duc d'Audiffret-Pasquier fut exposé aux plus violentes attaques. Des renseignements sur cette réunion pénétrèrent au dehors. MM. Lucien Brun, de Casenove de Pradines et de Carayon-Latour partirent pour rejoindre le comte de Chambord, et la confusion fut à son comble. Le lendemain de la séance, le duc d'Audiffret-Pasquier se présenta chez le maréchal de Mac-Mahon afin de connaître l'effet produit sur son esprit par les bruits répandus. Il trouva le maréchal calme et indifférent, mais exactement informé. « Vous « avez eu hier, dit-il au visiteur, à supporter « des attaques imméritées. La cause que vous « défendiez était la bonne. En ce qui me con- « cerne, je dois me tenir à part de tous les « arrangements de partis. Appelé par l'As- « semblée, dans un moment critique, à faire « respecter ses décisions, je venir en aide au « pays et à défendre l'ordre, je reste dans la « limite de mes fonctions. Je maintiendrai « l'ordre et je ferai respecter les décisions « prises, quelles qu'elles soient. Je ferai ce- « pendant une exception. On parle de substi- « tuer le drapeau blanc au drapeau tricolore, « et je crois devoir, à ce sujet, vous donner « un avertissement. Si le drapeau blanc était « levé contre le drapeau tricolore et qu'il fût « arboré à une fenêtre, tandis que l'autre « flottait encore sur la place, mes chasseurs pa- « raient d'eux-mêmes, et je ne pourrais ré- « pondre ni de l'ordre dans la rue ni de la « discipline dans l'armée. »

« Ce fut après cette communication décisive que le comité résolut d'envoyer M. Chesnelong au comte de Chambord pour lui transmettre les paroles du maréchal de Mac-Mahon. Son ambassade ne permettait pas de réponse évasive; il en fallait une complète et explicite. M. Chesnelong dut se rendre à Salzbourg. Quand répliqua, après avoir pris connaissance des pièces qui lui étaient communiquées : « Le « drapeau tricolore sera maintenu. Je me ré- « serve seulement de m'entendre avec la « nation après mon retour. » Il est impossible de douter de l'exacte vérité du rapport de M. Chesnelong. Toute autre réponse aurait amené la rupture immédiate et absolue des négociations. A son retour, le 12 ou 13 octobre, devant une assemblée de 120 députés et en présence de MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Casenove de Pradines, qui avaient été à Frohsdorf en même temps que M. Chesnelong, ce député répéta les paroles du comte de Chambord, qui reproduisait le procès-verbal de la séance. C'est sur elles que s'élevaient les discussions qui furent prises. « Ces curieuses révélations sont de beaucoup plus sérieuses à l'évènement; elles portent la date du 18 juin 1874.

La lettre du 27 octobre, qui faisait tout crouler, avait donc été bien préparée. Il faut admettre que le comte de Chambord avait réfléchi et qu'après avoir promis et laissé promettre en son nom il avait tout d'un coup changé d'avis. Mais pourquoi ? Encore n'est-on pas bien sûr, au bout de tout cela d'avoir saisi ses intentions. En janvier 1875, il écrivit à l'auteur anonyme d'une brochure légitimiste intitulée *l'Urgence*, pour le remercier d'avoir admirablement compris « le vrai sens des actes et des résolutions de toute sa vie. » Cet auteur méritait, en effet, s'il en est arrivé là, de sérieux remerciments. Enfin, en mars 1877, le comte de Chambord a une fois de plus affiché ses revendications en recevant une députation de négociants marseillais parfaitement inconnus. Il leur a dit que la Révolution était dans son rôle en cherchant à établir la égalité politique, en répandant sur lui les plus odieuses calomnies. « Oui, je le savais déjà, s'écria-t-il, on a osé dire que, pour rester dans un repos facile, je laissais la France en péril et renonçais à tout espoir de la sauver ! » Voilà l'horrible calomnie colportée partout par cette affreuse Révolution ! C'est par cet odieux mensonge, contre lequel je proteste, poursuivit-il, que les ennemis du principe tutélaire de l'hérédité monarchique entretiennent le doute dans les esprits, le trouble et le découragement dans les âmes ! Le découragement, messieurs! voilà le grand péril que je vous dénonce et qu'il faut combattre ! » Toutes ces paroles ne peuvent maintenant avoir aucun résultat. L'Assemblée de Versailles a offert, en octobre 1873, aux partisans des restaurations monarchiques une occasion qui ne se représentera jamais, espérons-le; le comte de Chambord a reculé, au moment de faire, comme Henri IV, le saut périlleux. Peut-être les monarchistes eux-mêmes devraient-ils penser qu'il a eu raison; car enfin que serait-il advenu d'une restauration obtenue par des intrigues et des marchandages inavouables, fondée par une majorité de quelques voix, contre le vœu énergiquement exprimé de toute la France? Mais enfin il a reculé; à quoi peut-il lui servir d'affirmer encore ses espérances et de dire à ses fidèles, réduits au plus petit nombre : « Ne vous découragez pas ! »

CHAMBOULIVE, bourg de France (Corrèze), cant. et à 10 kilom. de Seilhac, arrond.